



Le 19 octobre 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information
1001, boul. Robert-Bourassa
6^e étage
Montréal (Québec) H3B 0B6
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0557

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 28 septembre et indiquant :

« je désire obtenir copie du ou des document(s) suivant(s), dans la mesure où ces renseignements figurent dans les documents ou systèmes administratifs existants et ne demandant pas de calculs :

- Les analyses concernant la hausse du prix de l'électricité liée à l'utilisation électrique des centres de donnée au Québec depuis 2024, après construction.*
- Les analyses concernant la hausse du prix de l'électricité liée à l'utilisation électrique des centres de donnée au Québec depuis 2024, avant construction. »*

(Transcription intégrale)

Tout d'abord, nous rappelons que les tarifs d'électricité en vigueur au Québec ont été fixés par la Régie de l'énergie jusqu'en 2028. Ces hausses des prix de l'électricité sont accessibles dans les demandes tarifaires respectives sur le site de la Régie à l'adresse suivante :

- 2025 : voir la section 1 : https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4270-2024/doc/R-4270-2024-B-0422-Dem-Piece-2025_03_20.pdf
- 2026-2028 : voir la section 1 : https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4307-2025/doc/R-4307-2025-B-0221-Dem-PieceRev-2026_03_24.pdf

Ces hausses tarifaires tiennent compte des coûts additionnels associés aux besoins des centres de données, dans la mesure où ceux-ci sont intégrés aux prévisions de croissance de la demande. Hydro-Québec n'est toutefois pas en mesure d'isoler ou de quantifier distinctement leur contribution à ces hausses. Une telle analyse nécessiterait notamment de revoir les hypothèses de croissance de la demande ainsi que les investissements et les actifs requis pour répondre à cette demande.

En complément, Hydro-Québec est présentement devant la Régie de l'énergie (ci-après « la Régie ») dans le cadre de la demande R-4333-2026 afin d'approuver la création d'une nouvelle catégorie de consommateurs pour les clients exploitant des centres de données et la mise en place d'un tarif spécifique à ceux-ci. Ce tarif CD proposé vise à ce que :

- Les centres de données assument davantage les coûts associés à leur forte demande en électricité, tout en leur offrant un prix comparable à ceux payés ailleurs en Amérique du Nord ;
- Hydro-Québec assure une gestion responsable de la croissance de ses actifs, en limitant l'impact de l'arrivée des centres de données sur ses autres clientèles ;
- Le Québec tire la pleine valeur de sa richesse collective.

Après analyse, vous trouverez ci-joint copie d'hyperliens menant à des documents déposés par Hydro-Québec à la Régie, lesquels contiennent des renseignements répondant à votre demande :

1. « *Nouveau tarif CD applicable aux centres de données et ajustement au tarif CB* » (voir sections 1 et 2) accessible sur le site de la Régie à l'adresse suivante : https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4333-2026/doc/R-4333-2026-B-0004-Dem-Piece-2026_02_19.pdf
2. « *Complément de preuve suivant la correspondance de la Régie du 24 avril 2026* » accessible sur le site de la Régie à l'adresse suivante : https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4333-2026/doc/R-4333-2026-B-0025-CompPreuve-Pieces-2026_05_04.pdf
3. « *Réponses du Distributeur à la demande de renseignements no 1 de la Régie* » (notamment la question et réponse #15.2) accessible sur le site de la Régie à l'adresse suivante : https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4333-2026/doc/R-4333-2026-B-0032-DDR-RepDDR-2026_06_22.pdf
4. « *Balisage des tarifs pour centre de données* » accessible sur le site de la Régie à l'adresse suivante : https://www.regie-energie.qc.ca/fr/participants/dossiers/R-4333-2026/doc/R-4333-2026-B-0060-Dem-PieceRev-2026_07_09.pdf

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.

